

## Mise en œuvre nationale

### Professions de la vente et formation commerciale initiale

## Brève information 06 / 10 juin 2021

La présente infolettre expose les résultats les plus importants de la réunion de l'Organe national de coordination (ONC). Consacrée à la mise en œuvre des réformes dans le commerce de détail et la formation commerciale initiale, cette réunion s'est tenue le 19 mai 2021.

### Vente 2022+

---

L'audition sur la révision des professions de gestionnaire du commerce de détail CFC et d'assistant et assistante du commerce de détail AFP s'est achevée le 15 février 2021. Entre-temps, les ordonnances sur la formation et les plans de formation ont été finalisés. Le 18 mai 2021, le SEFRI a signé les prescriptions sur la formation. Elles sont publiées dans [la liste des professions du SEFRI](#).

### Date d'introduction employé-e de commerce CFC

---

Après avoir mené des discussions approfondies avec les partenaires de la formation professionnelle et compte tenu de l'introduction réussie des mesures de mise en œuvre, le SEFRI a décidé de fixer l'entrée en vigueur du plan de formation et de l'ordonnance sur la formation à la rentrée 2023. Le plan de formation et l'ordonnance seront édictés dès que le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) aura prononcé sa décision sur le projet de langue étrangère. Celle-ci devrait tomber fin juin 2021. En procédant de la sorte, il est possible de garantir à l'ensemble des acteurs la sécurité de planification nécessaire à une mise en œuvre réussie de la réforme. En raison du grand intérêt suscité par la réforme, les partenaires ont décidé de diffuser cette décision ainsi que des informations complètes ([CSBFC](#)) sur l'état du projet le 4 juin 2021.

La CSFP vérifie la date de publication des places d'apprentissage d'employé-e de commerce CFC pour 2022 (selon l'ancienne l'OrFo) de chaque canton. L'information aux entreprises formatrices est de la responsabilité des cantons concernés.

### Maturité professionnelle en cours d'apprentissage (MP 1)

---

Pour la maturité professionnelle en cours d'apprentissage (MP 1), un concept complet et des concepts de mise en œuvre correspondants ont été élaborés pour l'école professionnelle. La



Commission fédérale de la maturité professionnelle (CFMP) a contrôlé ces concepts. Les partenaires se sont mis d'accord sur des données clés pour l'adaptation du concept grâce aux propositions de la CFMP. La version modifiée sera discutée lors de la séance de l'ONC le 23 juin 2021.

## Écoles professionnelles

---

L'ONC a approuvé les concepts de mise en œuvre des professions de la formation commerciale initiale, conçus pour les écoles professionnelles. Ces concepts sont valables pour l'ensemble des écoles. Ils ont été publiés en allemand le 27 mai. Les versions françaises et italiennes paraîtront mi-juin. Entre-temps, des tableaux donnant une vue d'ensemble des différents domaines d'apprentissage pour les trois années de formation sont disponibles en français et en italien. Au besoin, des remaniements seront proposés par les organes responsables des formations professionnelles initiales et mis en œuvre sous la responsabilité des partenaires de la formation professionnelle. Les écoles professionnelles disposent ainsi d'instruments clés en vue de la planification et de la conception de l'enseignement.

Les concepts de mise en œuvre des professions du commerce de détail sont également disponibles en français et en italien depuis fin mai.

Ces documents sont disponibles sur la plateforme de formation continue pour les personnes du domaine du développement des écoles.

## Formation continue dans le domaine des cours interentreprises et des entreprises formatrices

---

Les médias d'information sur les professions du commerce de détail et la formation commerciale initiale sont respectivement disponibles depuis mars et avril 2021 sur les sites des organisations responsables. Ils donnent un aperçu des modifications les plus importantes de la formation commerciale initiale de niveau AFP et CFC. Des vidéos, des vues d'ensemble et des informations sur quantité de sujets sont disponibles en ligne – notamment aussi des informations sur les exigences envers les personnes en formation et les places d'apprentissage. Des informations approfondies sur les formations continues des formateurs et formatrices en entreprise et des formateurs et formatrices CI seront disponibles sur les sites correspondants à partir du mois de septembre 2021.

- Médias d'information du commerce de détail : [FCS](#)
- Médias d'information de la formation commerciale initiale : [CSBFC](#) et [CIFC Suisse](#)



2022

Büroassistent/in EBA  
Assistant-e de bureau AFP  
Assistente d'ufficio CFP

## Formation continue dans le domaine des écoles professionnelles

---

La formation continue et l'échange d'expériences des responsables chargés du développement de l'école, des chefs et cheffes d'équipe et des enseignants et enseignantes des écoles professionnelles vont bon train. Le troisième atelier destiné aux responsables chargés du développement de l'école a eu lieu en mai 2021. 76 écoles professionnelles utilisent l'environnement d'apprentissage et de travail numérique tandis que 461 responsables chargés du développement de l'école et 1869 enseignantes et enseignants sont actifs dans le domaine de la formation continue générale. Les partenaires de coopération (IFFP et hautes écoles pédagogiques) lancent les premiers cours de formation en présentiel.

## Langues étrangères pour les employés et employées de commerce CFC

---

Le SEFRI a mené une audition complémentaire sur le projet de langues étrangères de l'ONC entre le 4 mai et le 4 juin 2021. La présentation audiovisuelle intitulée « Préparés pour la Suisse. Prêts pour le monde » et un document d'information sur le projet précité sont disponibles sur le site de la CSBFC.

Au cours de sa réunion du 7 mai 2021, le Comité de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a examiné le projet de langues étrangères. Dans sa lettre au président de la Confédération, la CDIP indique qu'elle approuve le présent concept qui, selon elle, répond aux exigences des cantons en matière de politique des langues et de systématique de la formation. En outre, la CDIP est en faveur d'une réglementation linguistique selon laquelle le choix de la langue étrangère obligatoire est laissé aux cantons. Cette solution garantit que la formation professionnelle reste en phase avec les compétences exigées sur le marché du travail et avec les particularités de chaque région. (décision CDIP).

## Contact

---

Nathalie Bardill, responsable de la commission Formation professionnelle initiale de la CSFP se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire : [bardill@edk.ch](mailto:bardill@edk.ch)